



Question à l'étude en 1987

- *Y a-t-il aujourd'hui le développement d'un nouvel obscurantisme et, si oui, pourquoi ?*
- *Comment continuer de nos jours le combat de Condorcet et des Républicains pour l'instruction du peuple ?*
- *Quelles sont les conditions dans lesquelles se mène ce combat à notre époque ?*

(Sujet proposé par la Fédération de l'Ain et retenu par la majorité du congrès de Montpellier).

EDITORIAL

Alors que nous nous acheminons vers le bicentenaire de la Révolution Française, de nombreuses prises de positions émanent d'ores et déjà de personnalités, de représentants de forces politiques et autres. Un consensus semble se dessiner pour essayer d'obscurcir l'apport considérable de cet événement de l'histoire mondiale à l'émancipation de l'humanité et à la démocratie.

Comment les laïques anticléricaux que nous sommes peuvent-ils accepter que le président de la République ait participé aux côtés du Comte de Paris, en la cathédrale d'Amiens, aux cérémonies commémoratives du millénaire d'Hugues CAPEL. Attitude pour le moins désarçonnante au vu de la tradition républicaine de ce pays, au moment où des revues à prétention de science historique goment deux siècles de "jacobinisme outrancier", pour saluer les huit siècles de royauté "qui ont fait la France". Attitude curieuse, au moment où la Ligue de l'Enseignement, du moins ses dirigeants nationaux, dont le dernier congrès de notre Libre Pensée avait dénoncé la dérive antilaïque, se prépare à tenir colloque début juin avec la Ligue des Droits de l'Homme sur la Révolution Française: quel sera le contenu de cette réunion? Le préambule programmatique explique clairement que la Révolution de 1789 a su ménager les institutions intermédiaires de la vie sociale entendons par là, la famille, la corporation, la commune. Voilà donc la grande Révolution élevée à la hauteur, si j'ose dire, de la doctrine sociale de l'Eglise: rendre l'individu aux liens de dépendance tissés par les "communautés" naturelles, cela s'appelle en termes théologiques le principe de subsidiarité. Or ce qu'a apporté 1789 c'est

LIBRE DEBAT SUR LE THEME DE LA QUESTION A L'ETUDE

MERCREDI 13 MAI A 20 H 30

BOURSE DU TRAVAIL DE

M A S S Y.

L'inverse, c'est la démocratie politique: en créant le citoyen, la Révolution a posé les bases de l'émancipation de l'individu vis à vis des communautés du vieux monde patriarcal et clérical. La démocratie a laissé libre l'individu vis à vis des communautés.

La question à l'étude du congrès de cette année porte précisément sur l'actualité du combat mené par Condorcet et les républicains dans le domaine de l'instruction du peuple. La question philosophique est d'ordinaire un peu oubliée par nos congrès départementaux, l'essentiel de la discussion étant consacré à l'orientation politique de la Fédération pour l'année à venir. C'est dommageable pour une société de pensée. Lors de sa réunion de Mars, notre bureau fédéral a décidé de corriger ce manquement en organisant une table ronde publique sur le thème de réflexion de cette année. A la lumière des quelques éléments de réflexion posés dans cet éditorial, nos amis, nos adhérents comprendront, nous en sommes sûrs, la caractère profondément actuel de cette discussion.

Article 1. La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2. La République ne reconnaît, ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

**L'AFFAIRE DES ORGUES D'ORSAY:
QUAND LES FONCTIONNAIRES DE LA "REPUBLIQUE" NE SAVENT PLUS LIRE LA LOI DE 1905.**

Deux de nos amis libres penseurs de la Vallée de Chevreuse, Roger HURON et Gérard BLOCH, ont entamé une procédure au tribunal administratif de Versailles contre l'inscription au budget municipal d'une dépense de 742 300 francs pour la reconstruction de l'orgue de l'église d'Orsay. Nous pouvons noter que cette dépense a été approuvée par tous les conseillers PS et PCF, le maire prétendant que c'était pour les élèves du conseil municipal...

La préfecture de l'Essonne a rejeté le recours en arguant l'application de l'article 5 de la loi du 13 avril 1908 cité dans la lettre ci-jointe. Or il semble que les "fonctionnaires de la République" ne sachent plus lire un texte de loi jusqu'au bout: l'article 13 de la loi du 5 décembre 1905 reste en vigueur, il doit donc s'appliquer

LETTRE DE LA PREFECTURE :

"...Vous avez appelé mon attention sur le financement par la Commune d'Orsay de la reconstruction de l'orgue de l'église Saint-Martin. En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'orgue et l'église sont des propriétés communales."

"Or au terme de l'article 5 de la loi du 13 avril 1908 les communes peuvent engager les dépenses nécessaires à l'entretien et à la conservation des édifices du culte qui sont leur propriété."

"La même faculté existe à l'égard du mobilier les garnissant et qui est propriété communale..."

REPONSE AU PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES.

"...En réponse à notre recours nous avons reçu une lettre de secrétaire général de la préfecture une réponse en date du 22 janvier 1987 qui rejetait notre recours en application de l'article 5 de la loi du 13 avril 1908, qui précise que les communes peuvent engager des dépenses nécessaires à l'entretien et à la conservation des édifices du culte..."

"Le rédacteur de cette lettre précise que la même faculté existe à l'égard du mobilier... sans aucune référence de texte."

"Or l'article 13 de la loi du 9-12-1905, toujours en vigueur précise dans son avant-dernier paragraphe:

"Les établissements publics du culte, puis les associations bénéficiaires, seront tenues des réparations de toute nature ainsi que des frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant."

"En conséquence nous vous demandons Monsieur le Président l'annulation de la décision du Conseil Municipal..."

PUBLICITE

LETTRE
AU PRESIDENT BEAUGHON
DE L'UNION DES ATHEES

Nous sommes membres de l'Union des Athées et nous venons de prendre connaissance dans la Tribune des Athées N°50 de Janvier 1987 que Robert FAURISSON - professeur d'Université demeurant à Vichy, venait d'adhérer à notre Association.

Nous sommes stupéfaits.

Comment a t'on pu accepter que ce pseudo-historien, négateur du génocide des juifs durant la seconde guerre mondiale puisse rejoindre notre association de liberté et de tolérance ?

FAURISSON, qui dans un séminaire à Los Angeles en 1983 paradait avec le KU KLUX KLAN et les néo-nazis anglais, et qui au procès d'Ernst ZUNDEL à Toronto, affirmait que " les camps de concentration nazis n'avaient pas de chambres à gaz"... "et si les chambres à gaz n'existent pas, il est impossible de soutenir plus longtemps la réalité de ces fantomatiques six millions de juifs exterminés."

Comment ne pas être révoltés par les propos de FAURISSON quand il écrit, par exemple, au journal **Le Droit de Vivre** en Octobre 1983 : " Ce que je nie c'est à la fois l'existence des chambres à gaz homicides et la valeur des témoignages selon lesquels ces chambres à gaz auraient existé."

Ce genre de propos le fera condamner par les tribunaux, ce qui sera confirmé le 23 Juin 1983 par la chambre criminelle de la cour de cassation de Paris et qui le contraint à des dommages et intérêts envers l'Amicale des Anciens Déportés d'Auschwitz.

Comment ne pas être indignés quand on sait qu'en 1979, FAURISSON dans une revue italienne déclarait que les juifs sont responsables de la deuxième guerre mondiale, qu'HITLER n'a fait que se défendre et qu'il justifie le port de l'Etoile Jaune, même pour les enfants.

Comment ne pas être écoeurés quand on sait que parmi les partisans de Monsieur FAURISSON, il y a des gens comme Jean Claude MARTINEZ député du Front National de l'Hérault qui refusait de condamner la "thèse" d'Henri Roques, émule de FAURISSON, car disait'il "rien ne démontre le génocide de six millions de juifs en Europe".

Robert FAURISSON n'est pas plus historien que les médecins d'Auschwitz n'étaient des soignants.

Ceux qui tentent de faire croire qu'il n'y a pas eu de génocide des juifs pendant la deuxième guerre mondiale ne visent qu'à banaliser le nazisme, à le faire passer comme étant une dictature et un état totalitaire comme bien d'autres.

Son adhésion à l'Union des Athées n'aura comme seul résultat que de salir le combat que nous menons contre les religions, contre l'obscurantisme et contre les dogmes.

A l'heure où les églises, et particulièrement le Vatican, mènent une offensive de grande envergure au nom des droits de l'Homme; qu'ils ne cessent par ailleurs de piétiner quant ils ont le pouvoir; l'adhésion de FAURISSON est un immense service rendu aux cléricaux, et un coup terrible porté au combat des Athées.

L'adhésion de FAURISSON va permettre aux cléricaux d'assimiler les athées aux laudateurs du nazisme, aux banalisateurs du plus grand crime qu'a connu l'Humanité, de faire valoir aux plus grands criminels de tous les temps.

Pour nous l'Athéisme, c'est le refus du mythe de dieu, c'est le refus de l'obscurantisme et l'expression de notre foi en l'homme et en une société libérée du dogme où la Raison remplacerait la religion.

Athées nous sommes pour la liberté de conscience, et par là même contre tout totalitarisme et dictature. Et nous savons que la forme qui à cette étape permettrait le respect scrupuleux des consciences est la République Intégrale et Universelle telle que l'ont voulu tant de démocrates illustres.

Ce combat là n'est certainement pas celui de FAURISSON.

La tolérance et le respect de la liberté de conscience ce n'est pas de nier l'holocauste, ce n'est pas de banaliser le nazisme, c'est au contraire rendre justice aux victimes du nazisme.

Entre FAURISSON et nous, il y a un fossé que rien ne saurait combler car ce fossé est rempli de millions de morts.

Nous n'avons rien de commun avec cet individu dont l'adhésion à notre Association est plus qu'une tâche sur l'honneur de l'Union des Athées, mais est le symbole de la négation de notre engagement d'athées pour la libération de l'Humanité du mensonge et de l'oppression.

Nous demandons que l'adhésion à l'Union des Athées de FAURISSON soit annulée

Pas çà, et pas lui dans notre association !

Nous demandons la publication de cette lettre commune dans le prochain numéro de la Tribune des Athées, ce dont nous sommes sûrs, car vous le répétez souvent à juste titre, il n'y a pas de censure à l'Union des Athées.

Recevez, cher Président BEAUGHON, l'expression de notre attachement profond à notre cause commune.

* * *

Signataires :

- EYSCHEN Christian (Hauts de Seine)
- DUGUET Robert (Essonne)
- CHAILLOU Gustave (Loiret)
- CAILLAVET Henri - Président du Comité de liaison de l'Athéisme, Ancien
Ministre, Membre Honoraire du Parlement
- BISSERIER Raymond - Ancien déporté dans les camps nazis
- CONTE Charles (Paris)
- CARRE Paul (Hauts de Seine)
- AYACHE Sam (Yvelines)
- ROUSSELOT Bernard (Yvelines)
- LECOMPTE Jean Marie (Marne)
- BOURLIOUT Chantal (Dordogne)
- MADER Roland (Pyrénées Orientales)
- WURMSER Claude (Gard)
- GARREAU Georges (Loire Atlantique) - Membre du Bureau de la LDII de Nantes
- BARROIS Jean Pierre (Val de Marne)
- BRUNET Gilbert - Docteur en sciences des religions à la Sorbonne
- GRARD Thierry (Lozère)
- DAVID Jean (Essonne)
- GODARD René (Ariège) - Frère d'une déportée morte à Mauthausen
- DENOYELLE Pierre (Yvelines) - Ancien responsable FTP
- DOUILLARD Gabriel (Yvelines)

Pour s'associer à cette lettre :

Ecrire à : Christian EYSCHEN - 3 rue Bardin - 92110 CLICHY

DESECTORISATION: MAIRIE DE MASSY, UN ACTE DE RESISTANCE LAIQUE ?

Nous avons été informés d'une lettre en date du 18 Février 1986 de Claude Gemon, maire de la ville de Massy adressée à l'inspecteur d'Académie de l'Essonne à propos de la déssectorisation des collèges.

En effet la tradition républicaine et laïque implique l'égalité des droits, cela veut dire que tous les élèves quelle que soit leur culture, leur origine, leur classe sociale peuvent accéder au même enseignement. Or la déssectorisation, c'est à dire la possibilité d'inscrire un élève dans n'importe quel établissement public secondaire, sera de fait une sélection par l'origine sociale de l'enfant, sans compter les possibilités de corruption de l'administration publique qu'elle va impliquer. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la prise de position de Claude Gemon sur cette affaire. Monory s'est prononcé pour la généralisation de la déssectorisation. Nous disons, ce qui est possible à Massy, l'est aussi ailleurs.

Nous invitons nos adhérents, et particulièrement ceux qui sont élus du suffrage universel à combattre dans leur Commune pour promouvoir la même démarche.

Ci-joints des extraits de la lettre de Claude Gemon à l'Inspecteur d'Académie:

"...Il m'a été signalé que l'Inspection départementale avait écrit aux parents pour leur indiquer qu'ils auraient la possibilité de demander l'admission de leurs enfants dans l'établissement de leur choix."

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que la perspective de mise en oeuvre d'une telle déssectorisation soulève des inquiétudes profondes et des protestations de la part d'enseignants et de parents d'élèves."

"La population de Massy est, vous le savez sans doute, fort composite; les communautés y sont multiples; les non-francophones nombreux et, en conséquence, le bon fonctionnement du service éducatif requiert à la fois des précautions constantes et des efforts importants de compréhension et de dévouement que les enseignants, comme la municipalité ne ménagent pas."

"Avec les secteurs scolaires existants auxquels les familles sont habituées, un équilibre satisfaisant s'est établi qu'il convient, de sauvegarder prioritairement."

"Or la déssectorisation envisagée risquerait d'aboutir à des afflux de demandes d'inscriptions vers certains établissements qui se trouveraient probablement dans l'impossibilité de les satisfaire, et à la désertion progressive d'autres collèges qui ne tarderaient pas à devenir les établissements refuges des "laissés pour compte" au terme d'un mouvement de ségrégation que je ne puis accepter."

Pour le Maire de Massy, les trois collèges de la ville doivent, les uns comme les autres, demeurer constamment ouverts à tous."

"J'ajouterais, Monsieur L'Inspecteur d'Académie, que s'il est évident que la promotion de notre service public d'enseignement implique des efforts et des moyens de tous ordres, qu'il serait utile et urgent de définir et de mettre en oeuvre, les dispositions de déssectorisation envisagées, en provoquant un désordre inévitable, s'inscriraient à l'inverse de ce que les parents, les immigrants et bien des élus attendent pour préparer l'avenir de la jeunesse."

Robert DUGUET

LES LIBRES PENSEURS CONVOQUES AU SIEGE DU PARTI SOCIALISTE ?

A Pierre Dejean, président départemental de la L.D.H.

Cher Camarade, nous avons pris acte de la lettre que tu as envoyée au siège social de la Fédération de la Libre Pensée, datée du 6 mars 1987, lors de notre Bureau Fédéral le vendredi 13 Mars. Il y avait une manifestation à Paris le 15 mars à laquelle de nombreuses organisations appelaient. Comme tu as pu le constater le Dimanche 15 mars de nombreux Libres penseurs avaient jugé bon de s'associer à cette initiative, là n'est donc pas le problème.

La L.D.H. étant organisatrice de cette manifestation, les fédérations étaient chargées d'organiser, sous le drapeau de la L.D.H., la prise du matériel. Nous n'acceptons pas d'être convoqués au local départemental du Parti Socialiste pour la prise du matériel, ceci ne relevant pas d'un problème technique mais posant plus largement la question de l'indépendance de nos organisations démocratiques, en tout cas de la Libre Pensée, vis à vis de tout parti ou gouvernement.

Avec nos salutations laïques et Libres penseuses.

LE BUREAU FEDERAL.

LE RETOUR A L'ORDRE MORAL

Au printemps 1985, certains événements suscitérent déjà notre vigilance. On se souvient de l'intervention de Lustiger sommant le ministre de la culture de l'époque, Jack Lang, de ne pas subventionner le film de Scorsese, "La nouvelle Passion du Christ", qui, O sacrilège! évoquait une éventuelle homosexualité du Christ. En outre les membres d'une ligue antiblasphème sévissaient dans les salles de cinéma qui projetaient le film de Jean Luc Godard, "Je vous salue Marie". Déjà l'Eglise s'érigeait en censeur, gardienne des bonnes moeurs de la cité. Des revues néo-cléricales comme "Autrement" faisaient tout un plat d'une nouvelle mode nord-américaine, les nouveaux chastes; fini le temps de la baise à tire-larigot. Et la France? Cette douce France humaniste, le pays de Rabelais qui alliait le gai savoir avec un goût prononcé pour le bon vin et la fesse, cette France dont le socialiste utopique Charles Fourier disait qu'elle fournissait les plus beaux spécimens de cocus, la France de l'amour frivole et des plaisirs libertins qui a produit tant d'esprits libres, il fallait bien la mettre au pas.

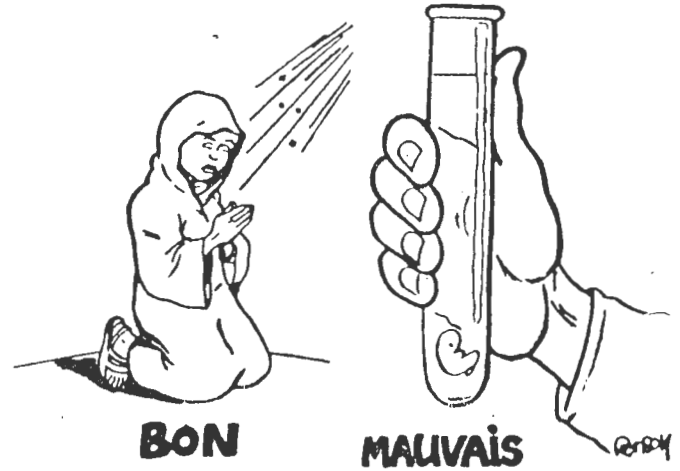
L'occasion inespérée est fournie à l'Eglise avec l'affaire du Sida pour culpabiliser toute une population dans sa sexualité. Des journaux comme "le Nouvel Observateur", très "chrétien de gauche" a fait souvent l'état d'une baisse de la libido des français, l'amour libre ne serait plus à l'honneur et le mariage redeviendrait une valeur. W. Reich, dans son ouvrage "La psychologie de Masse du fascisme" a montré combien la culpabilisation sur le plan sexuel, la la notion de péché intériorisée pouvait fournir une masse de frustrés malléables par des dictateurs et des chefs charismatiques. La culpabilisation sexuelle permet aux masses d'accepter le principe d'autorité. Intéressant pour l'Eglise! Et puis surtout l'affaire du Sida permet de condamner ceux, hommes ou femmes, qui pratiquent le plaisir anal que la marquis de Sade a souvent vanté dans ses écrits. Les audaces libertines ne plaisent pas à l'Eglise qui clame bien haut de nos jours le droit à la différence pour les autres minorités confessionnelles, mais nie le droit de s'épanouir aux minorités sexuelles. Ainsi la tracasserie du ministre de l'intérieur C. Pasqua visant à interdire le journal homosexuel "Le Gai Pied" est-il le résultat d'une pression cléricale, dont le ministre est l'homme de main.

L'Eglise le sait bien, la liberté de l'esprit a toujours comme base celle de la fesse. Au XVIIème siècle, un parti libertin s'opposa au parti des dévôts. Adoptant les règles de vie d'Epicure basées sur la jouissance de la nature, la liberté sexuelle n'est conquise pour les libertins que lorsqu'on vient à considérer que Dieu a été inventé par les hommes pour opprimer le peuple. C'est en s'affirmant comme libéral que le marquis de Sade déboucha naturellement sur la République. Aujourd'hui, comme hier le parti libertin ne peut que s'insérer dans le combat Libre Penseur, c'est énergiquement qu'il faut nous opposer au parti des dévôts. La répression sexuelle est la base de l'obscurantisme et de l'ignorance.

Vive la France humaniste, libertine libre-penseuse et jouisseuse!
A bas la France des cléricalo-fascistes et des mal-baisés.

Germinal PICA.

FÉCONDATION IN VITRO



Chaque deuxième dimanche
sur FRANCE-CULTURE, à 9 h 35

La Libre Pensée
vous parle

et...
nombreuses émissions
sur radios locales

UNE REPOSE DE L'INSPECTION ACADEMIQUE A PROPOS DU "JOURNAL DES ENFANTS"

A Monsieur Alain VEYSSET,
Amicale de Défense Laïque de Longjumeau.

Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les inquiétudes que suscitait pour votre association l'utilisation faite dans certaines écoles du Journal des Enfants dans l'enseignement des élèves.

Je dois d'abord indiquer, qu'il n'existe, à proprement parler, aucune procédure d'agrément particulière concernant les publications qui peuvent ou non servir de support pédagogique dans les écoles. Les principes d'autonomie pédagogique, qui empêchent a priori l'administration départementale d'exercer un droit de regard sur les abonnements des écoles, doivent cependant se combiner avec le respect du principe de neutralité et de laïcité de l'enseignement dispensé. A cet égard, la nécessité pour les enseignants d'utiliser les sources d'information d'une manière pluraliste - et si nécessaire critique - n'a pas manqué d'être rappelée: l'Inspecteur départemental de la circonscription est donc en l'espèce, intervenu afin que l'équipe pédagogique de l'école Schweitzer à Longjumeau engage une réflexion critique avant tout réajustement et, en tout état de cause, envisage la diversification des activités sur la presse, en concordance par exemple avec les documents du CLEMI ou du CNDP.

L'Inspecteur d'Académie,
J. CHANUT.

L'IDÉE LIBRE

Revue culturelle de la Libre Pensée
paraissant tous les deux mois

Abonnement d'un an (6 numéros) Normal :
60 F - De soutien, étranger et outre-mer par
avion : 70 F. L'IDÉE LIBRE, C.C.P. Paris
4665.19 S ou chèque bancaire à l'ordre de
L'IDÉE LIBRE, 10-12, rue des Fossés Saint-
Jacques, 75005 Paris.

LES COMMENTAIRES D'ALAIN VEYSSET.

Notre Amicale Laïque a donc enfin reçu une réponse officielle de l'Education Nationale... Monsieur l'Inspecteur d'Académie a hésité. Le résultat est que nous restons sur notre faim, que notre inquiétude de laïque ne diminue pas.

Monsieur l'Inspecteur nous dit "qu'il n'existe, à proprement parler, aucune procédure d'agrément particulière concernant..." c'est bien vague et bien inquiétant: nous aimerions bien savoir à quel moment s'arrête "l'autonomie pédagogique", "le laisser-faire", et à quel moment commence le "bourrage de crâne", "les anniversaires de l'élection du maire R.P.R de Paris ou celui P.C.F de Sevran", "dans les écoles nettes et laïques de la République"?

Pour nous laïques et libres penseurs, le pluralisme remis au goût de jour par les tenants de "l'école ouverte sur la vie", n'a jamais été un gage de réflexion critique. Si l'école, donc les maîtres et en particulier le nouveau maître-directeur (que le S.N.I et la C.F.D.T. mettent en place), commence à laisser entrer les commerçants, les politiciens, les âmes charitables, avec leur "ratissage systématique" des enfants, des familles... mais où va-t-on Monsieur l'Inspecteur d'Académie?

Nous espérons, à la lecture de votre courrier que l'expérience en question au sujet du journal des enfants va être sérieusement réexaminée: nous espérons même qu'elle s'arrête là, que l'écrit cesse de submerger les écoles (100 journaux en permanence à l'école Schweitzer) et qu'on envisage la réflexion pédagogique dans le cadre strict de la laïcité et de la neutralité de l'école. Nous espérons encore qu'il ne s'agit pas pour vous Monsieur l'Inspecteur de grand passage passagèrement une exagération et de couvrir par ailleurs l'expérience en question.

Ainsi nous semble-t-il, l'interrogation demeure la vigilance aussi.

Alain VEYSSET (LONGJUMEAU)

La Lanterne



JOURNAL RÉPUBLICAIN

Anti-clérical



LES CAMARADES QUI NE SE SONT PAS ENCORE ACQUITTÉS DU PAIEMENT
DE LEUR COTISATION 1987 SONT PRIÉS DE LE FAIRE RAPIDEMENT EN
ENVOYANT UN CHEQUE DE 170.00 FRANCS AU DOMICILE DE LA TRESORIERE:
JOSETTE RANNOU: 53 G^DE RUE, 91 590 MONDEVILLE.